

# **Le Diag Décarbon'ation en 6 points clés !**

# TABLE DES MATIERES

- 1 Qu'est-ce que le Diag Décarbon'action ?
- 2 Qu'est-ce qu'il permet ?
- 3 Quel est le montant de l'aide financière ? 💰
- 4 Suis-je éligible ? 🤔
- 5 Comment en bénéficier ? (Démarche de la BPI).
- 6 Déposez votre dossier auprès de la BPI

# Qu'est-ce que le Diag Décarbon'action ?

✓ C'est un dispositif de financement pour réaliser son **Bilan carbone®**.

Son objectif est d'accompagner les organisations françaises dans leur transition écologique **avec des subventions** de la banque publique d'investissement (BPI) et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en vue d'atteindre **la neutralité carbone d'ici 2050**.



## Qu'est-ce qu'il permet ?

**Avec le Diag Décarbon'Action, vous pourrez :**

- ✓ Financer votre premier bilan carbone® en mesurant avec précision vos émissions de gaz à effet de serre sur une année.
- ✓ Définir un programme de réduction ciblé pour maîtriser l'impact direct et indirect de votre activité sur l'environnement.
- ✓ Bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** de 12 jours pour garantir le succès de vos premières actions auprès de vos parties prenantes.

3

## Quel est le montant de l'aide financière ? 💰

Le montant de cette aide dépend de la configuration de votre structure :

✓ **4 000 €** pour les organisations de moins de **250 salariés**, répondant à la définition européenne (pas de statut d'entreprise en difficulté).

✓ **6 000 €** pour les organisations de **250 à 499 salariés**.

Le Diag Décarbon'Action représente une alternative économique idéale pour réaliser votre bilan carbone.

## Suis-je éligible ? 🤔

Des critères sont à respecter pour obtenir cette aide financière.

En effet, l'entreprise doit :

- ✓ Avoir moins de 500 salariés (PME ou ETI)
- ✓ Ne jamais avoir réalisé de Bilan carbone®
- ✓ Avoir, au minimum, un an d'exercice d'activité
- ✓ ne pas avoir de dettes fiscales et sociales.

Un certain nombre de documents vous seront aussi demandés comme le K-bis de moins de 3 mois, la carte d'identité du dirigeant de l'entreprise, le compte de résultat et le RIB du bénéficiaire.

Une fois les documents réunis, il vous suffit de faire la demande auprès de la Bpifrance.

## Comment en bénéficier ? (Démarche de la BPI).

**Pour accéder au Diag Décarbon'action, vous devez :**

- ✓ Correspondre aux critères d'éligibilité : destiné aux petites entreprises, PME et ETI de moins de 500 salariés, ainsi qu'aux sociétés n'ayant jamais réalisé de Bilan Carbone®.
- ✓ Être en règle avec les obligations fiscales et sociales : votre entreprise doit être à jour de ses dettes fiscales et sociales, et justifier d'au moins un an d'activité.
- ✓ Choisir un partenaire habilité par la BPI pour réaliser votre bilan carbone. Rassemblez ces pièces justificatives pour prouver votre conformité aux réglementations européennes et bancaires.

## Déposez votre dossier auprès de la BPI

Pour faire la demande auprès de la BPI, il faut avoir un compte BPI (si ce n'est pas le cas, 5 minutes suffisent pour le créer).

La demande de financement **se fait totalement en ligne à partir de ce compte et prend 5 minutes**, une fois toutes les pièces réunies.

Si vous souhaitez être accompagné par take[air] précisez-le au moment de l'inscription dans le champ prévu à cet effet ! Le délai de validation de votre demande auprès la BPI est **d'environ 2 semaines**.

Une fois la demande acceptée, vous recevrez un contrat tripartite à signer électroniquement.

Ce contrat sera aussi signé par la BPI et l'expert Diag Décarbon'action et nous pourrons entamer l'organisation du projet !

# take[air] est habilité à vous en faire bénéficiaire !

Chez take[air], nous sommes habilités à vous faire bénéficier de la **subvention Diag Décarbon'Action pour la réalisation de votre Bilan Carbone® et de votre stratégie climat !**

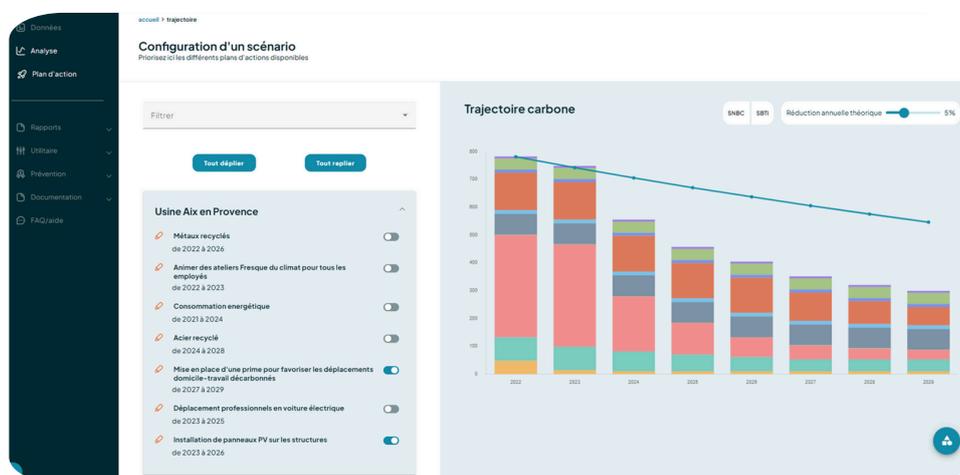
En plus, nous vous accompagnons dans la réalisation du dossier pour vous éviter des nœuds au cerveau. 🧑

# Qui sommes-nous ?



Chez take[air], nous transformons les entreprises en héros de la décarbonation grâce à :

- ✓ Une solution digitale de management carbone conforme à la méthodologie Bilan Carbone® pour piloter vos émissions
- ✓ Une équipe de Carbon Killers
- ✓ Un accompagnement sur-mesure pour la réalisation de votre stratégie climat





**take[air]**  
CARBON KILLER

**Envie de bénéficier de subventions pour  
réaliser votre Bilan Carbone® ?**

**Passez à l'action !  
Prenez un rendez-vous.**

**GO !**

**take[air]**